

Objet : Contrat de Développement Durable Rhône – Alpes : demande de financement des coûts liés à l'animation thématique PSADER pour l'année 2013.

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013 – 2020 ;

Conformément au dispositif régional CDDRA, en accord avec l'association Pays Une Autre Provence et la région Rhône-Alpes, le SMBP pourra mettre à disposition du pilotage du contrat l'assistance thématique nécessaire.

Le financement de l'ensemble des charges de fonctionnement associées est assuré par la Région Rhône-Alpes et l'association Pays Une Autre Provence.

A cet effet, le Président propose, pour l'animation thématique PSADER au titre de l'année 2013, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ANIMATION THEMATIQUE PSADER – ANNEE 2013			
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	14 000.00 €	Région Rhône-Alpes - CDDRA (60%)	7 705.94 €
Frais annexes liés directement aux postes	3 124.31 €	Autofinancement (40%) (convention PUAP)	9 418.37 €
TOTAL	17 124.31 €	TOTAL	17 124.31 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président et le plan de financement susmentionné ;
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action ;
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD